



Dates	Opérations
<p>6 MAI au 7 JUIN à Midi (heure de Paris) du 9 juillet au 19 juillet</p>	<p>Accueil téléphonique des candidats admissibles au 01.55.55.54.54</p>
<p>6 MAI au 7 JUIN à MIDI (heure de Paris)</p> 	<p>Saisie des vœux sur Sial : 6 maxi, par ordre de préférence</p> <ul style="list-style-type: none"> - Autant de saisies que d'admissibilités pour un même candidat. - Saisie des vœux pour les lauréats d'une session antérieure, en report de stage - Vérification des données personnelles <p>Bien valider chaque menu</p> <p>Date limite de dépôt sur Sial : de l'attestation d'inscription en M1 en 2018-2019</p> <p>Cette pièce doit être au format PDF et ne pas dépasser la taille de 500 Ko. L'attestation d'inscription en M1 déposée dans l'application SIAL devra être lisible et faire clairement apparaître l'université au sein de laquelle le M1 aura été suivi.</p> <p>Imprimer votre fiche synthèse accessible seulement pendant cette période : pour la joindre aux éventuelles pièces justificatives et en cas de réclamation</p>  <p>En cas d'absence de saisie de vœux : vous serez affecté en fonction des nécessités de services !</p>
<p>14 juin 2019</p>	<p>Pour les enseignants du privé et des lycées agricoles</p> <p>Date limite d'envoi de l'arrêté justifiant</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la qualité de fonctionnaire, <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la pièce justifiant de la qualité d'enseignant du privé, <p>ou</p> <p>de la pièce justifiant de la qualité de titulaire du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation</p> <p>Date limite d'envoi de la candidature en CPGE ou STS</p> <p>Date limite d'envoi du courrier sollicitant un changement de discipline</p> <p>Date limite d'envoi de l'état de services justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins un an et demi au cours des trois dernières années,</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - pour les services effectués hors de l'enseignement du second degré public <ul style="list-style-type: none"> - pour les services mixtes et les services en CFA. <p style="text-align: center;">-</p> <p style="text-align: center;">Date limite d'envoi de l'état de services justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins une année scolaire au cours des deux dernières années scolaires</p> <p style="text-align: center;">pour les services effectués en CFA y compris pour les services mixtes.</p>
	Date limite d'envoi des pièces justifiant de la qualité de travailleur handicapé ou bénéficiaire de l'obligation d'emploi
	Date limite d'envoi de la demande d'affectation dans la même académie de deux lauréats mariés ou pacsés
	Date limite d'envoi des pièces justificatives, en cas de demande de correction de la situation professionnelle figurant dans SIAL
30 juin 2019	Date limite de mariage ou Pacs , pour les lauréats qui sollicitent une affectation au titre du rapprochement de conjoints ou souhaitant être affectés dans une même académie
À partir du 28 juin 2019 (selon les disciplines)	Résultats d'affectation sur Sial rubrique : « Affectations »
Dès les résultats des affectations en académie	Envoi des pièces justificatives pour: <ul style="list-style-type: none"> - Rapprochement de conjoints Autorité parentale conjointe - Situation de parent isolé Affectations conjointes de deux lauréats <ul style="list-style-type: none"> - Affectation en département d'outre- mer Inscription en M2, titres, diplômes et certificats exigés à la nomination
26 juillet 2019	Date limite d'envoi par courrier postal des demandes de révisions d'affectation
31 août 2019	Date limite d'envoi du certificat du médecin agréé, attestant la compatibilité du handicap avec les fonctions exercées pour les travailleurs handicapés bénéficiaires de l'obligation d'emploi.
1er septembre 2019	Date limite d'envoi des pièces justificatives par les académies des lauréats ne remplissant pas les conditions de nomination pour l'aptitude médicale
1er novembre 2019	Date limite d'envoi du contrat d'engagement pour les candidats à un poste de doctorant contractuel ou d'Ater.